Phase 3 : Levée du confinement

Phase 3 du déconfinement : ce qui change suite à l'allocution du Président de la République du 14 juin 2020.

Suite à l'allocution du président de la République le 14 juin 2020, les Yvelines passent au vert. Retour dans les cafés et restaurants, école obligatoire, ouverture des frontières...

Cet article sera mis à jour régulièrement.

Phase 3 du déconfinement suite à l'allocution du 14 juin 2020

Le territoire des Yvelines passe au vert
Alors que la dernière phase de déconfinement prévue devait être effective au 22 juin prochain, la situation sanitaire a permis de nouvelles mesures plus rapides. Le 2 juin, une grande partie de la France était déjà passé au vert, mais l'Île-de-France restait bloquée en orange. La tension hospitalière était encore bien réelle et le virus circule toujours activement dans la région. Cependant, les hôpitaux franciliens commencent à respirer à nouveau et même si le virus est toujours présent en France, et en Île-de-France : le déconfinement s'accélère et les Yvelines passent au vert.

L'école
Après la réception mercredi 17 juin du protocole sanitaire du minsitère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, son analyse et la concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les services de la Ville, les écoles d'Epône accueilleront dès le lundi 22 juin tous les enfants.

Accueil de loisirs et Espace Jeunes
Les animateurs sont prêts pour accueillir tous les enfants et ados en respectant le protocole sanitaire.
Les animations seront adaptées pour assurer la protection de tous tout en favorisant l'épanouissement de chacun.
Pour la cantine, l'accueil périscolaire du matin, du soir et le mercredi, l'inscription est à faire comme habituellement sur le Portail Famille.

Inscriptions :
Service Education Jeunesse :
Tel. 01.30.95.05.24 / 01.30.95.05.18
education-jeunesse@epone.fr

Services municipaux
Dès le lundi 22 juin, les services de la Ville seront de nouveau ouverts aux horaires habituels : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.
Gel hydrolaccolique à l'entrée, marquage au sol, vitres plexiglas à l'accueil, les gestes barrières restent de mise pour éviter la propagation du virus.

Salles municipales et équipements sportifs
Ces équipements restent fermés, sauf sur dérogation.
Pour toute demande d'activités associatives, elle est à formulée à M. le Maire en précisant : l'activité, le nom de la salle, durée d'utilisation, le protocole sanitaire mis en place et à envoyer à : population@epone.fr

Equipements culturels
Le centre culturel reste fermé jusqu'au 30 août.
La médiathèque est ouverte depuis le 19 mai pour le dépôt et prêt de livres.
Le port du masque est recommandé.

Centre Communal d'Action Sociale
Réouverture du CCAS aux horaires habituels, le port du masque est obligatoire.
Les prestations supplémentaires mises en place pendant la période de confinement sont maintenues.
Le transport pour les courses reprend en petit groupe, avec port du masque et des gants et les heures creuses sont privilégiées.
Les activités à la résidence des Cytises reprennent progressivement en respectant les distanciations physiques et le protocole sanitaire.
Des espaces de rencontre ont été aménagés pour visiter les résidents, la prise de rendez-vous n'est plus

nécessaires, le respect des gestes barrière est toujours en vigueur.

Les cafés et restaurants
Les cafés et restaurants pourront désormais ouvrir l'intérieur de leurs établissements en plus des terrasses. C'était une mesure très attendue par les professionnels. Ces derniers devront cependant respecter les gestes barrières et la distanciation physique à l'intérieur des restaurants.
Les dispositions de réouverture de nos restaurants seront mises à jour dans ces prochains jours.

Les transports en commun
L'attestation de l'employeur dans les transports en commun franciliens ne sera plus nécessaire à partir de mardi 16 juin.
Le préfet de la région Ile-de France a annoncé qu'il mettait fin à ce régime.
Le port du masque reste lui obligatoire et il va falloir s'y habituer.
La SNCF et la RATP annoncent être revenus à 100% du trafic et la distanciation physique est toujours de mise lorsque cela est possible.

Un assouplissement dans les EHPAD et dans notre résidences des Cytises
Nous vous en parlions déjà, les règles avaient déjà été assouplies par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, avec des visites encadrées autorisées.
Pour toute demande de visite à la résidence des Cytises, contactez le CCAS.
Tél. : 01.30.95.05.10

Les voyages en dehors de la France
Dès le 15 juin 2020, les déplacements seront possibles entre les pays européens, et à partir du 1er juillet, les déplacements autorisés hors Europe dans les pays où l'épidémie est maîtrisée.
Les Français vont donc pouvoir organiser leurs vacances qui arrivent à grands pas. Les départs vers Mayotte et la Guyane semblent pour le moment compromis. En effet, même si ce sont des régions d'outre-mer, le virus y circule toujours activement et ce sont deux régions françaises qui n'ont pas pu passer en zone verte.

Le virus n'a pas disparu, nous ne devons pas baisser la garde. Il est essentiel de respecter les règles de distance physique et les gestes barrières.

Liens utiles
Toute l'actualité sur le Covid-19